

## DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » ACTE D'ENGAGEMENT - CONTRAT DE PARTICIPATION

Entre la Mairie de Bellevigny, représentée par Monsieur le Maire, Philippe BRIAUD,

Et M / Mme .....

(Nom – Prénom du jeune)

Domicilié(e) à : .....

Et le ou les représentants légaux

.....

(Nom – Prénom des représentants légaux)

Il a été convenu ce qui suit :

- Le dispositif « Argent de poche » est mis en place pendant les vacances scolaires de juillet et août pour les jeunes bellevignois âgés de 16 et 17 ans (**16 ans révolus au 1<sup>er</sup> juillet**). Les périodes de travail s'effectuent par créneaux de 3h00, soit de 9h00 à 12h00 soit de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi. Ces horaires seront susceptibles d'être modifiés en cas de forte chaleur.
- Les missions sont diverses et peuvent concerner l'entretien des espaces verts de la commune, le rangement, le nettoyage ou toutes autres tâches relatives aux missions des services municipaux et sont encadrées par un agent municipal sous l'autorité de laquelle se place le jeune volontaire.
- La spécificité de la mission et tous les renseignements utiles et nécessaires au bon déroulement des tâches assignées seront précisés à chaque jeune au moment de la confirmation de son engagement.
- **L'usage du téléphone portable est strictement interdit, pour un usage personnel**, dans le cadre de la mission.
- Un temps de pause (définie et encadrée par l'agent responsable) sera accordé au jeune dans le cadre de l'exercice de sa mission.
- Toute réalisation d'un engagement entraîne le versement d'une indemnité équivalente à 16 € par demi-journée de 3h00.
- En cas de non-respect des consignes ci-dessus, le jeune pourra être exclu et non indemnisé.

**Je m'engage à :**

- *Me présenter avec une tenue adaptée à la nature des missions confiées.*
- *Participer à la mission sur la totalité du temps initialement prévu.*
- *Respecter les horaires de début et de fin d'activité.*
- *Appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants.*
- *Respecter et être poli avec les encadrants et autres personnes susceptibles d'être rencontrées sur le lieu de travail.*
- *Prendre soin du matériel confié.*

Fait à Bellevigny, le.....

Le ou les responsables légaux	Le Jeune
Le Maire,  Philippe BRIAUD	